

FORMATION À LA MOBILITÉ DES CONDUCTEURS DE TAXI

Date	2025	Lieu	BMW PELRAS – 145 rue Nicolas Louis Vauquelin- 31100 Toulouse <i>Conforme aux normes d'accessibilité</i>
Coût	Par stagiaire : 350 € net (+ 50 € de frais de dossier si prise en charge FAFCEA)	<i>NB : Sous réserve d'accord de prise en charge de votre dossier et des barèmes en vigueur, le coût pourra être partiellement ou entièrement pris en charge par votre Fond d'Assurance Formation</i>	

LE STAGIAIRE

Nom – Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Date et lieu de naissance :
Téléphone :/...../...../...../..... Mail :
Titulaire de la Carte Professionnelle N° Depuis le :
Exploitant l'autorisation municipale n° de la commune de
Depuis le
En qualité de : Chef d'entreprise / associé (rayer mention inutile)
 Salarié / gérant salarié
 Autre statut
Etes-vous porteur d'un handicap : Oui Non
Si vous êtes porteur d'un handicap, nous vous contacterons afin d'organiser ensemble votre venue dans les meilleures conditions.

L'ENTREPRISE

Enseigne : Nom du responsable :
Adresse :
CP : Ville :
Téléphone :/...../...../...../..... Mail :
SIRET : Code NAF :

INSCRIPTION

Demande mon inscription pour participer à un stage de formation à la mobilité taxi (selon l'article 2 de l'arrêté du 11 aout 2017 relatif à la formation continue et à la mobilité des conducteurs de taxi et selon l'arrêté du 17 juillet 2018)

A l'issue du stage de formation à la mobilité, il sera délivré par l'ARFAM, **une attestation de suivi de la formation à la mobilité** :

- au conducteur,
- au préfet du département dans lequel le conducteur a obtenu son examen,
- au préfet du département de la Haute-Garonne, qui délivrera ensuite une autorisation d'exercice au conducteur.

DURÉE et COUT et PROGRAMME de la formation

Durée: 14 heures sur 2 jours **Coût :** 350 € **Programme :** Règlementation locale, connaissance du territoire

PIECES A JOINDRE à l'inscription

- Copie de la CARTE PROFESSIONNELLE du département initial (recto verso)
- Pour les artisans : **extrait d'immatriculation** (délivré par la chambre de métiers ou sur data.inipi.fr), **l'attestation de contribution à la formation professionnelle** (attestation URSSAF contribution au FAF) datée de moins de 12 mois (Obtention en ligne sur <https://www.secu-independants.fr/> ou en composant le 3698.)
- Copie du permis de conduire
- Pour les salariés ou sans prise en charge : Chèque de 350 € à l'ordre de l'ARFAM (encaissé après la formation)
Pour les artisans : chèque de 50 € (prise en charge FAFCEA)

Fait le :

Signature du stagiaire :

Signature de l'employeur :